



Litige avec magasin depot vente. Retour sur achat

Par **kiouty**, le **29/04/2013** à **12:48**

bonjour,rnvoici le sujet qui m ammène. Ma mère 75 ans recherchait un poele d occasion, elle est allée se renseigné dans un depot vente de notre village. le vendeur lui a dit en avoir un d une valeur de 100 euros et lui à livré. mais comme il y avait des modifications à faire sur ce poele pour l adapter à son installation ma mère l a prevenu que peut etre il ne conviendrait pas et dans ce cas il devrait le reprendre. rnapres verification de son installation elle a confirmé au vendeur qu il ne convenait et qu il devait venir le reprendre. celui ci lui a alors dit qu il lui en trouverait un autre (le premier ayant été encaissé). *Pendant plus de 2 semaines elle a essayé de le joindre afin de savoir ou la transaction en etait mais aucune reponse ni information de sa part. Ne pouvant restée sans chauffage elle a donc décidé d en acquérir un autre par une autre source. Nous nous sommes déplacé afin de rencontrer le vendeur et lui demander de bien vouloir reprendre l article qui ne convient pas et d effectuer le remboursement, mais ce dernier refuse categoriquement rnmalgrès l engagement oral qu il avait prisrnquel peut etre notre recours ?rnmerci pour votre reponserncordialementrnkiouty

Par **moisse**, le **29/04/2013** à **16:00**

Bonjour,rnA priori pas de recours sans écrit.rnEn tout état de cause on ne peut pas modifier un poele.rnOn peut modifier l'évacuation à l'aide de coudes, de platine, de manchons de liaison...rnMais ne jamais modifier le poele en lui-même.

Par **kiouty**, le **30/04/2013** à **12:11**

la modification est autorisée c est juste une pompe directement instalee cuve/poele pour eviter le chargement par des jerricans.rnsa vente devait elle etre certifiee par un document et un reçu de reglementrncordialement